ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

DECLARATIONS DE CANDIDATURES
Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole 2023-2024

(Annexe IV)

→*A transmettre au directeur 10 jours avant la date des élections*

Maternelle, Elémentaire, Primaire (1)
Nom de l'école : _____
Commune : _____
Circonscription : _____
RPI :_____

Nous soussignés, certifions sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes (article 3 de l'arrêté du 13.05.1985 modifié).

Sont éligibles ou rééligibles : Tous les électeurs, y compris ceux de nationalité étrangère.
Sont inéligibles :

A. le directeur de l'école, les maîtres affectés à celle-ci ou y exerçant, les personnels chargés de fonctions de psychologue scolaire et de ré éducateur, le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'assistante sociale, l'infirmière, les aides éducateurs, les assistants d'éducation et les agents spécialisés des écoles maternelles y exerçant pour tout ou partie de leur service.
B. Les électeurs ayant été frappés d'une des incapacités mentionnées aux articles L.5, L.6 et L.200 du Code électoral.

Liste présentée par **:**

- ○ Fédération ou Union nationale : _____
- ○ Association locale : _____
- ○ liste de candidats n'appartenant pas à une association : nom du 1er candidat _____
- ○ liste d'union.

Nom	Prénom	Classe (2)	listes d'union (3)	signature

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Classe fréquentée par le(s) enfant(s) scolarisé(s) dans l'école.
(3) Facultatif : fédération, union ou association locale de parents d'élèves.